
M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025

EFFICACITE DE L'AUDIT INTERNE DANS LES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT CONGOLAIS :

*vérification empirique sur un panel d'entités publiques transformées
en sociétés commerciales (2010-2019)*

par

Sylvie NTAZAMBI BIZITU

Doctorante, Université Protestante au Congo

Résumé

Le présent article traite de l'efficacité de l'audit interne dans les entreprises du portefeuille de l'État congolais, particulièrement celles qui ont été transformées en sociétés commerciales. L'étude s'applique pour la période 2010-2019 dans le cas d'un panel d'entreprises qui sont : SONAHYDROC S.A., SONAL S.A., COBIL, SONAS S.A., l'ONATRA et la SNEL S.A. Les objectifs poursuivis sont, en général, de vérifier si l'audit interne au sein de ces entreprises est efficace. Et, spécifiquement, il s'agit de vérifier si l'audit interne est opérationnel dans les entreprises susvisées, si les auditeurs sont qualifiés et si la fonction audit interne est convenablement positionnée au sein desdites entreprises, au point de favoriser leur performance.

En s'appuyant sur des données issues de l'enquête menée au sein de ces entreprises, ce papier conclut que l'audit interne est efficace, car la majorité des auditeurs possèdent un profil adéquat et utilisent des outils appropriés, tandis que la fonction d'audit est correctement positionnée dans la plupart des entreprises. Cependant, il est déploré la non-prise en compte de ses recommandations par les équipes dirigeantes. Ces résultats attestent que la fonction audit interne peut s'avérer efficace sans nécessairement entraîner la performance de l'entreprise, car cette dernière dépend de l'application des recommandations de cette fonction.

Mots - clés : *efficacité, audit interne, portefeuille.*

Abstract

This article deals with the effectiveness of internal audit in the companies of the Congolese state's portfolio, particularly those that have been transformed into commercial companies. The study applies to the period from 2010 to 2019 in the case of a panel of companies that includes : SONAHYDROC S.A., SONAL S.A., COBIL, SONAS S.A., ONATRA, and SNEL S.A. The general objectives are to verify whether internal audit within these companies is effective. Specifically, it aims to check if the internal audit is operational in the aforementioned companies, whether the auditors are qualified, and if the internal audit function is appropriately positioned within these companies to enhance their performance.

Based on data from the survey conducted within these companies, this paper concludes that internal audit is effective, as the majority of auditors have a suitable profile and use commendable tools, and the audit function is adequately positioned in most companies. However, it is regrettable that the management teams do not take its recommendations into account. These results demonstrate that the internal audit function can be effective without necessarily leading to the company's performance, as the latter depends on the implementation of the recommendations from this function.

Keywords : *efficiency, internal audit, portfolio.*

INTRODUCTION

Les entreprises sont en permanence confrontées à l'objectif d'amélioration de leurs performances dans un environnement qu'elles souhaitent sécuriser. Cette amélioration est de plus en plus l'un des piliers de la gouvernance efficace. La fonction d'audit interne donne, à cet égard, l'assurance raisonnable que les opérations menées et les décisions prises sont sous contrôle et qu'elles contribuent aux objectifs de l'entreprise. C'est donc une fonction éminemment utile aux dirigeants, quel que soit le niveau d'extension de son champ d'action sur l'efficacité et la performance, au-delà de la conformité basique.

À cet effet, l'inefficacité d'un service d'audit au sein des entreprises peut constituer un danger évident et une menace pour leur survie, d'autant plus que le gestionnaire ignorera découvrir à temps les risques encourus à cause de l'absence d'un outil essentiel considéré comme étant l'œil et l'oreille de la hiérarchie. Cela étant, les entreprises publiques, en général, ne devraient pas déroger à cette règle.

Après l'opération de transformation des entreprises du portefeuille de l'État en République démocratique du Congo, on ne remarque pas encore visiblement la performance attendue desdites entreprises transformées. L'audit interne a-t-il bien joué son rôle de l'œil et l'oreille de la hiérarchie au sein de ces entreprises ? Quelle appréciation peut-on faire de son efficacité ? Tel est le problème examiné par ce papier. Ainsi, l'objectif général poursuivi par cet article est de vérifier si l'audit interne au sein des entreprises du portefeuille de l'État transformées en sociétés commerciales est efficace ; les objectifs spécifiques consistent à vérifier si l'audit interne est opérationnel dans les entreprises susvisées, si les auditeurs sont qualifiés et si la fonction audit interne est convenablement positionnée au sein desdites entreprises.

L'intérêt de ce papier est de fournir aux entreprises publiques des éléments pouvant leur permettre de ne plus considérer les auditeurs internes uniquement comme « des gendarmes de l'entreprise », mais également comme des collaborateurs agissant dans l'intérêt de tous et qui, par leurs conseils et recommandations, permettent aux entreprises de créer davantage de valeur ajoutée, les menant ainsi vers une meilleure performance.

Ce papier est structuré en quatre points essentiels, à savoir : le cadre théorique et empirique sur l'audit interne, la démarche méthodologique utilisée, l'analyse et l'interprétation des résultats, ainsi que la discussion des résultats. Il s'achève par une brève conclusion résumant les résultats obtenus.

I. CADRE THEORIQUE ET EMPIRIQUE

D'après l'IIA (Institute of Internal Auditors, 1999) cité par Hervé Boullanger (2013), « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. »

Quant à Pierre Schick, Jacques Vera et Olivier Bourrouilh-Parège (2021), ils le considèrent comme une des fonctions de contrôle au sein de l'entreprise, avec le statut de partenaire de la direction générale et du management. Son rôle est de permettre l'accroissement et la préservation de la valeur de l'entreprise à travers des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques.

Il est possible de résumer la notion d'audit avec la considération de Guillaume Litvak et Sébastien Allaire (2019). En effet, ces derniers estiment que l'audit interne est un pilier de la bonne gouvernance qui joue un rôle important dans l'identification des risques susceptibles d'empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs ; il veille à ce que les dirigeants soient au courant des risques tout en recommandant anticipativement des améliorations à même d'aider à les réduire. Grâce à l'audit, le conseil d'administration, le comité d'audit, la direction générale, les cadres ainsi que les autres parties prenantes peuvent avoir une assurance probante que les contrôles internes sont efficaces et fonctionnent comme prévu.

Il existe plusieurs types d'audit, mais dans le cas présent, il est examiné, entre autres, l'audit financier, l'audit de gestion et l'audit opérationnel. En effet, l'audit financier est un examen critique des informations comptables, réalisé par une personne indépendante et compétente en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers d'une entité. Tel que défini, il peut être réalisé par un professionnel interne à l'entreprise, mais, dans ce cas, il ne peut garantir la sincérité et la régularité des informations comptables que pour les besoins de la direction générale. Sa position interne ne lui permet pas de certifier les comptes de l'entreprise à des tiers (Ntazambi B.S., 2022).

Quant à l'audit de gestion, il a pour finalité de porter un jugement critique sur une opération de gestion ou sur les performances d'une ou de plusieurs personnes. Il souhaite apporter les preuves d'une fraude, d'une malversation ou d'un gaspillage (Mammeri M. & Mezouar N., 2013). Cet audit diffère de l'audit financier en ce sens que ce dernier a pour objet la vérification de la transcription correcte en langage comptable des opérations de l'entreprise, tandis que l'audit de gestion a pour objet de juger la pertinence des opérations et la qualité des dirigeants.

Pour l'audit opérationnel, il se concentre sur l'évaluation des dispositifs organisationnels en termes d'efficacité et d'efficacités des choix effectués par l'entreprise à tous les niveaux, c'est-à-dire l'évaluation des résultats obtenus de ces dispositifs (Thiéry-Dubuisson, 2004). Selon la nature, on distingue notamment deux types d'audit : l'audit interne et l'audit externe.

L'audit interne exerce, à l'intérieur de l'organisation, une fonction d'évaluation pour examiner et apprécier le bon fonctionnement, la cohérence et l'efficacité de son contrôle interne. À cet effet, les auditeurs examinent les différentes activités de l'organisation, évaluent les risques et les dispositifs mis en place pour les maîtriser. Ils s'assurent de la qualité de la performance dans l'accomplissement des responsabilités confiées et font toute recommandation pour améliorer sa sécurité et accroître son efficacité.

D'après Schick P. (2007), l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

À l'audit interne est souvent opposé l'audit externe. Ce dernier peut être entendu comme étant une fonction indépendante de l'entreprise dont l'objectif est d'examiner les états de synthèse en vue de formuler une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels. Son rapport est généralement destiné aux tiers ; de ce fait, l'audit financier et comptable est un audit externe (Ntazambi B.S., 2022).

Pour ce qui est à présent de l'efficacité de l'audit interne, il est avant tout important de rappeler que cette activité garantit que les risques majeurs sont maîtrisés (évaluation des risques), que les processus clés fonctionnent efficacement (analyse des processus et procédures) et que l'entreprise respecte correctement les exigences tant normatives que légales (étude de la conformité des opérations). Or, eu égard à la norme ISO 9001 (2015), il y a efficacité lorsqu'il y a réalisation des activités planifiées et obtention des résultats escomptés. Ainsi, l'efficacité de l'audit interne peut s'apprécier du point de vue de l'accomplissement de différents objectifs poursuivis, notamment l'évaluation des risques, l'évaluation des processus ou procédures, ainsi que l'évaluation de la conformité normative et légale.

Plusieurs études ont souligné que l'audit interne contribue à valoriser l'entreprise, en termes de soutien apporté à la direction et au conseil d'administration, et d'évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. Ainsi, Kono Abe M.J. et Medang Y. (2019) démontrent, par exemple, que l'efficacité de l'audit interne dépend de six composantes, à savoir : l'indépendance, la compétence, le périmètre de l'audit, la mesure de la performance, le soutien de la direction générale et les relations avec l'audit externe. L'évaluation de cette efficacité à travers une analyse de contenu thématique révèle que seules deux composantes présentent des résultats satisfaisants. Il s'agit du soutien de la direction générale et des relations entre l'audit interne et l'audit externe. Les quatre autres composantes méritent une attention particulière de la part des auditeurs internes eux-mêmes, mais également des autorités publiques qui gagneraient à mettre en place un cadre institutionnel pour la pratique de l'audit interne dans le secteur public.

Pour leur part, Sarsi Sara & Radi Said (2022) ont, dans leur étude, effectué une compilation des travaux empiriques en rapport avec l'efficacité de l'audit et la performance organisationnelle. Ils remarquent en effet que certains auteurs associent l'efficacité de l'audit interne à la qualité de ses procédures comme par exemple le degré de conformité normative, la capacité de planifier, l'exécution du plan d'audit et la communication des résultats. Tandis que d'autres auteurs traitent de l'évaluation de l'efficacité de l'audit interne en la établissant sur le processus de planification, l'identification des objectifs,

les ressources et les problèmes éventuels. Il ressort donc, sous ce point de vue, que l'efficacité est de mise pour l'audit interne, notamment lorsque ses processus sont menés correctement.

Ils mettent en évidence, par ailleurs, qu'une certaine approche identifie l'efficacité par la capacité de l'audit interne à satisfaire les besoins des audités. Évoquant les résultats de l'étude d'Arena & Azone (2009), il ressort que la satisfaction des auditeurs ainsi que le taux d'implémentation des recommandations sont les mesures les plus appropriées pour évaluer l'efficacité de l'audit interne.

Eux-mêmes, Sarsi S. & Radi S. (2022), pour évaluer l'efficacité de l'audit interne, identifient les variables ci-après : la compétence des auditeurs internes, leur indépendance, la planification de l'audit interne, le périmètre de l'audit interne, le support de la hiérarchie, la coopération auditeurs internes-auditeurs externes, et la relation auditeurs internes-audités.

Étant donné que toutes ces variables sont reprises dans plusieurs travaux antérieurs, le présent papier les considère comme une base d'évaluation, dans le cas congolais, de l'efficacité de l'audit interne pour les entreprises du portefeuille de l'État qui ont bénéficié de la transformation. Cependant, ces variables sont, dans le cas présent, élargies à d'autres éléments pertinents tels que le profil des auditeurs ainsi que les outils utilisés comme piliers de la mission d'audit. Ainsi, la rubrique suivante décrit tant le périmètre que la démarche utilisée pour mener cette étude.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour atteindre les objectifs fixés de la présente réflexion, la démarche méthodologique utilisée s'appuie sur les approches qualitative et quantitative. Pour être plus pragmatique, l'étude est circonscrite au cas d'un panel d'entreprises publiques transformées en sociétés commerciales eu égard aux réformes intervenues en 2008. La période retenue pour l'analyse est celle qui s'étale de 2010 à 2019, au regard des données disponibles.

Il convient de noter que l'analyse s'établit sur les données issues de l'enquête menée auprès de six entreprises du portefeuille de l'État congolais (SCPT, SNEL, SONAHYDROC, SONAL, SONAS et COBIL) sélectionnées conformément au procédé recommandé en matière d'échantillonnage. Par ailleurs, avec les six entreprises, un effectif de 18 auditeurs a été enquêté, répartis de la manière suivante : 11,1 % des auditeurs proviennent de la SCPT, 22,2 % de la SNEL, 33,3 % de la SONAHYDROC, 11,1 % de la SONAL, 16,7 % de la SONAS et 5,6 % de la COBIL.

III. ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats sont examinés à deux niveaux, celui du profil général des auditeurs internes et celui du positionnement de la fonction d'audit au sein des entreprises cibles.

Du point de vue du profil général des auditeurs, il est examiné, comme variables, les aspects ci-après : leur sexe représentant les entreprises cibles d'enquête ; l'expérience, en termes de carrière, dans les six entreprises ; celle acquise dans la fonction d'audit interne ; celui des premiers relativement à leur formation de base ; le profil des auditeurs en termes de renforcement des capacités des auditeurs internes à travers une formation complémentaire en audit.

Quant au positionnement de l'audit interne au sein de l'entreprise, il est apprécié à travers les rubriques : le positionnement hiérarchique de l'audit interne, le rattachement de l'audit interne sur la ligne, l'existence d'un comité d'audit ainsi que l'effectivité du contrôle assuré par l'audit. Le tableau qui suit résume les résultats de l'enquête.

Tableau. Résultats de l'enquête

N°	Rubrique	Assertions	Fréquence	%
A	Profil général de l'auditeur			
1	Sexe	Féminin	3	50
		Masculin	3	50
2	Expérience des auditeurs dans la société	16-30 ans	5	83,3
		36 ans et plus	1	16,7
3	Expérience des auditeurs au poste d'auditeur	Moins de 5 ans	1	16,7
		5 et plus	3	83,3
4	Profil des auditeurs (formation de base)	Economiste	1	16,7
		Commercialiste (comptable et financier)	4	66,6
		Gestionnaire	1	16,7
5	Formation complémentaire en audit	Oui	4	66,7
		Non	2	33,3
B	Positionnement de l'audit interne au sein de l'entreprise			
6	Hiérarchie ou position de l'audit interne	Direction	4	66,6
		Service	1	16,7
		Division	1	16,7
7	Rattachement de l'audit interne	Direction Générale	5	83,3
		Direction de contrôle	1	16,7
8	Existence du Comité d'audit	Oui	2	33,3
		Non	4	66,7
9	Effectivité du contrôle de gestion	Oui	3	75
		Non	1	25

Source : Sur base de notre enquête.

Considérant les résultats repris dans ce tableau concernant le profil général des auditeurs, il s'avère que la proportion d'enquêtés, du point de vue du sexe, est paritaire, mais une majorité se dégage du point de vue de l'expérience ou de l'ancienneté dans la société pour les auditeurs dont l'âge est compris de 16 à 30 ans, de même pour l'expérience au poste d'audit pour laquelle 50 % accusent une ancienneté comprise de 5 à 9 ans. Un bon résultat est également noté du côté de ceux qui écoutent avec une majorité de 66,6 % d'entre eux justifiant le profil requis, à savoir la formation dans le domaine commercial (comptabilité et finance). Le tableau ci-après résume les résultats trouvés lors de l'enquête pour la structuration de l'audit.

Du point de vue du positionnement de l'audit, 66,6 % des entreprises enquêtées le considèrent comme étant l'une des directions de leurs firmes, contrairement à 16,7 % des répondants qui le perçoivent comme un autre service et pareil pourcentage les autres le regardant comme une division dans l'entreprise. Par-là, on observe l'importance que les entreprises publiques accordent à l'audit interne dans leur structure organisationnelle et fonctionnelle. Dans la majorité des cas, l'audit est valorisé, en étant hissé à la position de direction.

En d'autres mots, la valorisation de l'audit interne en tant que direction au sein de la firme implique la vision que l'on souhaite atteindre grâce aux orientations fournies par les recommandations, lesquelles sont prises en compte par d'autres services ou divisions.

Quant à la dépendance ou au rattachement de la fonction d'audit interne dans la structure d'entreprise, pour la quasi-totalité des entreprises enquêtées, selon les résultats du tableau ci-haut, l'audit interne dépend directement de la direction générale (soit 83,3 %). Il est dans 16,7 % des cas rattaché à la direction de contrôle. Le rattachement à la direction générale, dans plus de la moitié des entreprises interrogées, traduit, à notre sens, le caractère généraliste, voire universel, des préoccupations des auditeurs et de la fonction.

Rattacher la fonction d'audit interne à la direction générale peut paraître un facteur déterminant pour le succès de sa mission. Il est logique et souhaitable d'apporter à l'audit tout le poids que peut lui conférer un rattachement au niveau hiérarchique le plus élevé. Cela contribue à assurer son indépendance vis-à-vis des autres directions simultanément que son interdépendance avec elles ; cela confirme tout à la fois son caractère pluridisciplinaire et donne du poids à ses recommandations. Ainsi, l'auditeur interne peut faire son travail sans aucune influence en défaveur de l'entreprise.

Au regard de l'existence d'un comité d'audit au sein de la société, les résultats obtenus attestent que, sur les six entreprises enquêtées, 33,3 % d'entreprises ont un comité d'audit, contre 66,7 % qui n'en ont pas. Pourtant, le comité d'audit est chargé d'aider le conseil d'administration, auprès duquel il a un pouvoir de recommandation, à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Il exerce un rôle de vigie sur les affaires financières. Par ailleurs, il est également responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Une autre rubrique dont le résultat est consigné dans le tableau concerne la composition du comité d'audit pour les entreprises qui disposent de ce comité. Les résultats montrent que seulement deux entreprises disposent d'une composition de comité d'audit, dont l'une (soit 50 %) inclut un représentant du conseil d'administration, tandis que l'autre (soit 50 %) inclut un représentant de l'administrateur le plus âgé.

Un autre résultat affiché plus haut dans le tableau ou dans le graphique concerne l'appartenance de l'audit interne à un réseau de contrôle de gestion. En effet, sur quatre entreprises enquêtées ayant l'effectivité du contrôle de gestion, trois entreprises (soit 75 %) ont leur audit interne faisant partie d'un réseau, contre une entreprise (soit 25 %) dont le comité d'audit interne ne fait pas partie d'un réseau. Au fait, pour celles qui font partie d'un réseau, 50 % s'y trouvent dans celui de contrôle de gestion, 25 % dans celui de comptabilité et finance, tandis que 25 % encore se trouvent dans celui de commissariat aux comptes.

Pour l'opérationnalisation, 83,3 % d'entreprises disposent notamment d'un manuel de procédure, de même qu'une charte d'audit, et 100 % définissent un plan d'audit. Quant à l'utilisation de la procédure d'élaboration du plan d'audit, 83,3 % le font selon les besoins de la société et les actions antérieures non exécutées. Enfin, toutes les entreprises sous examen procèdent à l'évaluation à mi-parcours du plan d'audit.

Concernant l'appréciation du contrôle interne, et en lien avec l'enquête menée, les éléments suivants ont été étudiés pour évaluer l'assurance fournie par le contrôle interne : la qualité du contrôle interne, le suivi des recommandations, ainsi que les variables perturbées par le dysfonctionnement du contrôle interne. Il ressort que, sur les six entreprises enquêtées, le contrôle interne est efficace dans 83,3 % d'entreprises. Ces entreprises ont suivi les recommandations formulées. Cependant, au sein des entreprises où l'on a constaté des dysfonctionnements du contrôle interne, ceux-ci sont dus aux facteurs suivants : la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles (25 % des cas) ; l'efficacité et l'efficience des opérations (50 %) ; le respect des lois et règlements (12,5 %) ; l'applicabilité du manuel de procédure (12,5 %).

Enfin, l'appréciation des résultats de l'audit interne prend en compte les moyens alloués à l'audit, l'implication de la direction générale dans la réalisation des missions d'audit, et l'actualisation du manuel de procédure. Les résultats montrent que, du point de vue de l'appréciation des moyens alloués à l'audit,

il y a 50 % de cas de satisfaction. Pour l'implication de la direction générale, on dénombre 100 % : dans toutes les entreprises, la direction générale s'implique. Quant à l'actualisation, il y a 83,3 % d'entreprises qui la pratiquent.

IV. INTERPRETATION DES RESULTATS SUR L'EFFICACITE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne met en œuvre les recommandations appropriées pour améliorer les processus organisationnels. Il doit s'assurer que les mesures correctives ont été effectivement mises en œuvre, avec le respect des procédures mises en place dans l'entreprise, pour rassurer que les choix se font correctement et conformément aux normes. Eu égard à l'analyse ci-dessus, l'interprétation des résultats est articulée à deux niveaux : celui de la qualité de l'auditeur interne et celui de la structuration de l'audit interne.

Concernant la qualité de l'auditeur interne, les résultats de l'enquête menée auprès des auditeurs internes des entreprises analysées montrent que l'audit interne est opérationnel dans ces entreprises. En effet, il est enregistré 83,3 % de cas d'auditeurs qui ont une bonne carrière dans la société car ils ont déjà accompli 16 à 30 ans d'ancienneté dans leurs sociétés respectives. Ils ont donc la maîtrise de la société. La même proportion est aussi observée pour la maîtrise et l'expérience dans le domaine de l'audit. En outre, ces auditeurs internes ont des prérequis dans la formation d'audit car ils ont une formation de base en économie, en sciences commerciales (comptabilité et finances) et en management (gestion). Au-delà de leur formation de base, 66,7 % d'auditeurs ont eu des formations complémentaires relatives à l'audit. Mais, la défaillance se trouve dans l'application stricte des recommandations des auditeurs par les dirigeants des entités étudiées.

Les résultats témoignent également que 94,4 % d'auditeurs enquêtés ont déjà reçu, tout au long de la période sous examen, des missions d'audit. En outre, parmi eux, 70,6 % ont été informés à l'avance sur la mission d'audit et eux-mêmes ont préavisé leurs vérifiés de celle-ci à effectuer. Dans l'ensemble, 52,9 % d'audités ont reçu chacun huit missions et plus lors de la période d'analyse.

Au niveau de la structuration de l'audit interne, l'étude s'est attelée à connaître la manière de l'organiser au sein des entreprises cibles comme moyen idéal de juger sa propre efficacité. Il ressort que :

- quatre entreprises sur six enquêtées ont une direction d'audit interne. Quant aux deux autres, l'une fait de l'audit interne une division, tandis que l'autre l'envisage comme un simple service ;
- deux entreprises sur six disposent d'un comité d'audit. Ceci accuse une faiblesse, car le comité d'audit est à la base du renforcement de capacités dans les travaux d'audit concrètement ;
- cinq entreprises sur six ont leurs fonctions d'audit rattachées au réseau contrôle de gestion, comptabilité, finances et commissariat aux comptes.

Mais, il se pose le problème de l'application stricte des recommandations des auditeurs par les responsables des entités considérées. En effet, plusieurs points marquent l'approche pratique de l'audit interne à travers laquelle on peut relever ses forces et faiblesses : les outils d'appui à l'audit interne, son existence, la procédure de son élaboration, son harmonisation, son évaluation à mi-parcours, sa fréquence ainsi que les réactions des audités sur les audits réalisés. Toutefois, la mise en application des recommandations n'est pas évidente.

En considérant les outils d'appui à l'audit interne, toutes les entreprises enquêtées utilisent, par ordre d'importance : le plan d'audit (100 % des cas), le manuel de procédure (83,3 %), la charte d'audit (83,3 %), la cartographie des risques (83,3 %), les normes d'audit (66,7 %), les principes d'audit liés à l'indépendance (66,7 %), les rapports d'audit antérieurs (66,7 %) et le manuel de contrôle de qualité (33,3 %).

Les faiblesses sont enregistrées au niveau du manuel de contrôle de qualité (33,3 % de cas) et de la mise en application des recommandations. Toutes les entreprises enquêtées disposent d'un plan d'audit annuel durant la période sous étude. Ces entreprises élaborent le plan d'audit en se référant aux besoins

de la société (83,3 % de cas), aux actions antérieures non exécutées (83,3 %) et à la base des risques (83,3 %).

Considérant l'harmonisation du plan d'audit, toutes ces entreprises l'ont fait ainsi et ont, en outre, effectué l'évaluation à mi-parcours, sans oublier également qu'elles ont réalisé en moyenne 10 à 13 audits durant la période étudiée.

En considérant les moyens mis en œuvre, cinq entreprises sur six utilisent des moyens complémentaires pour mener les audits. Ces moyens sont jugés satisfaisants pour trois entreprises, contrairement aux deux autres, sur les cinq qui les utilisent. Les missions d'audit effectuées ont permis d'améliorer le contrôle interne des entreprises enquêtées. Bref, il y a satisfaction des entités auditées.

Enfin, la qualité du contrôle interne est jugée efficace dans cinq entreprises sur six sur toute la période d'étude.

De manière générale, il ressort que l'audit interne paraît efficace au sein des entreprises du portefeuille transformées en sociétés commerciales, mais ne garantit pas la performance desdites entreprises, car il n'a pas le contrôle de l'applicabilité des recommandations effectuées à l'issue de ses différentes missions.

CONCLUSION

Le présent article s'est attelé à analyser l'efficacité de l'audit interne au sein des entreprises du portefeuille de l'État congolais transformées en sociétés commerciales. Les préoccupations de la réflexion ont tourné autour de questions de savoir si l'audit interne a bien joué son rôle de l'œil et de l'oreille de la hiérarchie au sein de ces entreprises. Il a également été question de l'appréciation que l'on peut faire sur son efficacité au sein desdites entreprises. Ainsi, les objectifs poursuivis par cet article étaient, en général, de vérifier si l'audit interne au sein des entreprises du portefeuille de l'État transformées en sociétés commerciales est efficace. Et, spécifiquement, il s'agissait de vérifier si l'audit interne est opérationnel dans les entreprises susvisées, si les auditeurs sont qualifiés et si cette fonction y est convenablement positionnée au sein desdites entreprises, au point de favoriser leur performance.

En s'appuyant sur des données issues de l'enquête menée auprès de six entreprises du portefeuille sélectionnées suivant la démarche d'échantillonnage appropriée, ce papier a abouti aux résultats selon lesquels l'audit interne est efficace au sein des entreprises considérées, car la majorité des auditeurs jouissent d'un profil approprié et utilisent des outils recommandables, et la fonction d'audit est correctement positionnée dans la plupart des entreprises. Cependant, il est déploré la non-considération de ses recommandations par les équipes dirigeantes. Ces résultats attestent que la fonction audit interne peut s'avérer efficace sans nécessairement entraîner la performance de l'entreprise, car cette dernière dépend de l'application des recommandations de cette fonction.

BIBLIOGRAPHIE

- BOULLANGER, H., « L'audit interne dans le secteur public », in *Revue française d'administration publique*, 2013/4, n°148, 2013, p. 1029-1041.
- KONO Abe, J.M. & MEDANG, Y., « Evaluation de l'efficacité de l'audit interne dans les entreprises publiques camerounaises », in *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 », 2019, p : 494- 515.
- LITVAK, G. & ALLAIRE, S., *Guide de l'audit interne*, Vuibert, 2019
- MAMMERI, M. & MEZOUAR, N., *L'impact de l'audit interne sur la performance de l'entreprise Cas : EPE-TRANSBOIS-SPA Béjaia*. Béjaïa : Université d'Abderahmanemira, 2013.
- NTAZAMBI BIZITU, S., *Efficacité de l'audit interne dans les entreprises du portefeuille de l'Etat congolais*. Université Protestante au Congo, 2022.

- SARSI, S. & RADI, S., « Efficacité d'audit interne et performance organisationnelle : Quelle relation au sein du secteur public ? », in *Journal of Business and Management*, Vol. 24, n° 11, Novembre, 2022, p. 47-58.
- SCHICK, P., *Audit interne et référentiels de risques*, Dunod, 2021.
- THIERY-DUBUISSON, S., *L'audit*, Repères, 2004.

M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025